

Charte du Collectif Action Palestine

Buts

Le but du collectif est de soutenir de façon inconditionnelle le peuple palestinien dans sa lutte pour son autodétermination. Nous reconnaissons que seul le peuple palestinien est à même de définir ou d'inventer les formes de lutte les plus appropriées pour réaliser son droit à l'autodétermination.

Le collectif s'engage à respecter et à promouvoir la souveraineté du peuple palestinien. Pour cette raison, le collectif:

- 1) Ne se prononce pas en faveur d'une „solution“ à deux Etats, à un Etat ou d'une solution non étatique.
- 2) Ne se prononce pas en faveur d'une certaine forme de lutte.
- 3) Respecte les décisions du peuple palestinien quant au choix de ses représentant-es politiques mais se tient en dehors de toute allégeance politique ou religieuse.

Afin d'atteindre son but, le collectif s'est fixé les objectifs à moyen terme suivants:

1. Contre la propagande de guerre pro-israélienne en donnant la parole aux palestinien-nes acteurs-trices de la résistance.
2. S'engager pour la campagne de boycott désinvestissements et sanctions (BDS).

Fonctionnement

Le pouvoir décisionnel des membres du groupe doit être proportionnel à leur niveau d'engagement. Seuls les membres qui s'engagent activement peuvent voter sur les questions importantes qui concernent la stratégie du groupe ou son orientation idéologique.

Les responsabilités et les tâches sont réparties entre les membres avec si possible des rotations.

Afin d'assurer une unité stratégique, le collectif fonctionne selon le principe de la collégialité. Les membres du collectif s'engagent à respecter les décisions prises par la majorité.